

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.029

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 MARS 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

13 MARS 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par Mme COURTIN  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA FACADE DE VERTHAMON A PONTAILLAC  
AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

**VOTE** : 3 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Façade de Verthamon à Pontaillac, il s'avère souhaitable de modifier ou de parfaire certaines prestations.

Ces changements, approuvés lors des Commissions de travaux des 09 janvier et 20 février 2003 concernent notamment :

1° - La modification du réseau "Eaux pluviales" en face du Casino entraînant une moins value de l'ordre de 24.000 Euros TTC.

2° - La modification du garde-corps situé entre La Jabotière et le Calumet,

- La modification de l'habillage en pierre de la rampe d'accès à la plage,

- La construction d'un muret de sécurité sous l'amorce de l'encorbellement ainsi que le prolongement du mur de soutènement.

Ces travaux engendrent une plus value de l'ordre de 65.000 Euros TTC.

3° - La mise en place de bornes anti-stationnement côté habitation entre le giratoire de l'avenue de Paris et celui de la rue Adélaïde. Ces travaux engendrent une plus value de l'ordre de 11.000 Euros TTC.

D'autre part, une nouvelle opération doit être engagée : elle consiste à entreprendre la mise en lumière et la sonorisation de la plage et de l'espace piétons à Pontaillac. Le montant de cette dernière opération est estimé à environ à 80.000 Euros TTC.

Il est à noter que les nouvelles prestations sont en majeure partie similaires à celles des marchés de base conclus après appel d'offres et que par conséquent leur exécution peut être confiée aux entreprises titulaires des marchés et leur rémunération assurée par application des prix d'origine figurant aux bordereaux des prix.

Afin de formaliser la réalisation de ces travaux complémentaires, il est nécessaire de conclure les avenants et de modifier les marchés de base comme suit :

#### Lot 1 "Réseaux et ouvrages"

Nature des travaux : Modification du réseau E.P. et pose de fourreaux supplémentaires pour la mise en lumière de la plage.

. Montant des travaux en plus value.....	+	24.940,00	
E TTC			
. Montant des travaux en moins value.....	-	23.982,88	E
TTC			
. Montant de l'avenant .....	+	957,12	E TTC
. Montant du marché initial .....		631.923,49	
E TTC			
. Nouveau montant du marché.....		632.880,61	
E TTC			
. Pourcentage par rapport au marché initial.....			+
0,15 %			

#### Lot 2 "Terrassement et VRD"

Nature des travaux : Fourniture et pose de bornes anti-stationnement.

. Montant des travaux en plus value et de l'avenant	+	11.000,00	
E TTC			
. Montant du marché initial .....		934.523,04	E TTC
. Nouveau montant du marché.....		945.523,04	
E TTC			
. Pourcentage par rapport au marché initial.....			+
1,17 %			

#### Lot 4 "Génie Civil"

Nature des travaux : Modification d'un mur de soutènement, confection de parements maçonnés et construction d'une niche pour les projecteurs de la mise en lumière de la plage.

. Montant des travaux en plus value et de l'avenant +	46.110,00
E TTC	
. Montant du marché initial.....	867.649,14
E TTC	
. Nouveau montant du marché.....	913.759,14
E TTC	
. Pourcentage par rapport au marché initial.....	+
5,31 %	

#### Lot 6 "Eclairage public"

Nature des travaux : câblages, raccordements et construction d'ouvrages nécessaires à la mise en lumière de la plage.

. Montant des travaux en plus value et de l'avenant +	46.500,00
E TTC	
. Montant du marché initial .....	262.336,62
E TTC	
. Nouveau montant du marché.....	308.836,62
E TTC	
. Pourcentage par rapport au marché initial.....	+ 17,72 %

#### Lot 7 "Serrurerie"

Nature des travaux : Modification de garde-corps.

. Montant des travaux en plus value et de l'avenant	+139.400,00	E TTC
Montant des travaux en moins value .....	-111.200,00	E
TTC Montant de l'avenant.....	+ 28.200,00	E
TTC Montant du marché initial .....	496.184,52	
E TTC Nouveau montant du marché.....	524.384,52	
E TTC Pourcentage par rapport au marché initial.....		
+	5,68 %	

#### RECAPITULATIF

. Montant total des travaux en plus values .....	+ 267.950,00	E TTC
. Montant total des travaux en moins values .....	- 135.182,88	E TTC
. Montant total des avenants n° 1.....	+ 132.767,12	E TTC
. Montant total des marchés initiaux.....	3.192.616,81	E TTC
. Montant total des marchés modifiés après avenants	3.325.383,93	E TTC

Le total des travaux supplémentaires à réaliser est de 132.767,12 Euros TTC, ce qui représente une augmentation de + 4,16 % par rapport au montant total des marchés de base, tous lots confondus.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les avenants n° 1 aux lots n° 1, 2, 4, 6 et 7 des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la Façade de Verthamon à Pontaillac et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les projets d'Avenants n° 1 concernant des travaux modificatifs à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la Façade de Verthamon à Pontaillac,
- VU l'avis favorable de la Commission de travaux des 09 janvier et 20 février 2003,

- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2003,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises DAVID/EUROVIA/RMTP/ROTRACO pour le lot n°1, "Réseaux et Ouvrages" relatif à la modification du réseau E.P. et à la pose de fourreaux supplémentaires pour la mise en lumière de la plage, pour un montant de + 957,12 Euros TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 631.923,49 E TTC à 632.880,61 E TTC,
- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises DAVID/EUROVIA/RMTP/ROTRACO pour le lot n° 2 "Terrassement et V.R.D." relatif à la fourniture et pose de bornes anti-stationnement, pour un montant de + 11.000 Euros TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 934.523,04 E TTC à 945.523,04 E TTC,
- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise PITEL pour le lot n° 4 "Génie Civil" relatif à la modification d'un mur de soutènement, la confection de parements maçonnés et la construction d'une niche pour les projecteurs de la mise en lumière de la plage, pour un montant de + 46.110 Euros TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 867.649,14 E TTC à 913.759,14 E TTC,
- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises CEE/SA LACOMBE pour le lot n° 6 "Eclairage Public" relatif aux câblages, aux raccordements et à la construction d'ouvrages nécessaires à la mise en lumière de la plage, pour un montant de + 46.500 Euros TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 262.336,62 E TTC à 308.836,62 E TTC,
- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise ALUMINOX pour le lot n° 7 "Serrurerie" relatif à la modification de garde-corps, pour un montant de + 28.200 Euros TTC, ce qui porte le montant initial du marché de 496.184,52 E TTC à 524.384,52 E TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les avenants n°1 avec les entreprises titulaires des lots n°1, lot n°2, lot n°4, lot n°6, et lot n°7,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mars 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**